

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DVD 122 - DAE** Subvention (35 000 euros) et conventions avec l'association WIMOOV.

**M. Christophe NAJDOVSKI et M<sup>me</sup> Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Wimoov une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de 25 000 euros et une convention d'équipement de 10 000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et M<sup>me</sup> Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov d'une part, une convention de fonctionnement 2016 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'autre part, une convention d'équipement, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 35 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (n° SIMPA : 18534, n°dossier : 2016\_07887).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, d'une part, sur le budget de fonctionnement 2016 de la ville de Paris :

- pour la DVD, pour la somme de 20 000 euros, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne VF 61001 de ce budget ;

- pour la DAE, pour la somme de 5 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF 55009 de ce budget ;

et, d'autre part, sur le budget d'investissement 2016 ou des exercices ultérieurs, pour la DVD, pour la somme de 10 000 euros, mission 90010-99-190 au chapitre 204, nature 2042, rubrique 822, sous réserve de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**